

*ENQUETE SITUATION DE REFERENCE
DANS LES ZONES D'INTERVENTION*

MANUEL D'INSTRUCTION

POUR LE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE
VILLAGE/QUARTIER

Premier DRAFT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
La collecte des données.....	3
Instructions générales.....	3
I. IDENTIFICATION DU VILLAGE/QUARTIER.....	5
II. SOCIO-DEMOGRAPHIE ET GROUPES VULNERABLES.....	5
III. EDUCATION.....	6
A. GENRE D'ECOLE.....	6
B. ECOLES SITUEES DANS LE VILLAGE/QUARTIER.....	7
C. PRINCIPAUX MATERIAUX (DE L'ECOLE).....	7
IV. SANTE.....	7
V. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.....	8
VI. ELECTRICITE/EAU.....	8
VII. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU.....	8
1. Activités économiques	8
2. Marchés, boutiques et services	8
3. Micro finance	8
VIII. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	9

INTRODUCTION.

L'enquête s'inscrit dans le cadre du projet PAREP et sera effectuée dans les zones d'intervention suivantes :

1. St-Louis,
2. Bambey,
3. Tambacounda,
4. Ziguinchor.

La collecte des données.

Le VNU de chaque antenne sera chargé de la collecte des informations et du remplissage du questionnaire.

Les répondants sont :

- Le chef du village/quartier ;
- Les responsables des infrastructures ;

Instructions générales.

Les cases du questionnaire doivent être remplies, sans surcharge, afin d'éviter les erreurs lors de la saisie. Si une erreur est commise en remplissant une case, il est conseillé d'effacer soigneusement la case avant de la rectifier, ou, à défaut, de la rayer avec soin et de réécrire la bonne réponse à côté de la case. Après avoir terminé une interview, l'enquêteur doit prendre soin de relire son questionnaire pour s'assurer que toutes les cases sont remplies de façon à pouvoir être aisément lues. Les parties du questionnaire sont numérotées de façon à ce que l'on puisse identifier chaque question. Exemple : « Distance par rapport au village/quartier d'un hôpital/centre de santé. »

Les réponses possibles sont les codes :

1. pour « dans le village/quartier » ;
2. pour « moins de 5 km » ;
3. pour « de 5 à 10 km » ;
4. pour « plus de 10 km ».

Pour les questions non numérotées on se réfèrera à leur libellé.

L'instruction générale pour répondre aux questions est alors :

Si on a dans la case d'indication une présentation de la forme :

1. pour « dans le village/quartier » ;
2. pour « moins de 5 km » ;
3. pour « de 5 à 10 km » ;
4. pour « plus de 10 km ».

Alors dans la case à remplir, il faudra marquer :

- 1 Si la réponse est « dans le village/quartier » ;
- 2 Si la réponse est « moins de 5 km » ;
- 3 Si la réponse est « de 5 à 10 km » ;
- 4 Si la réponse est « plus de 10 km ».

Il en est de même pour les cases d'indication de la forme :

1. Wolof/Lébou.....
2. Poular.....
3. Sérère.....
4. Diola.....
5. Manding/Socé.....
6. Soninké (Sarakholé).....
7. Français.....
8. Autres.....

Par contre pour les cases à remplir de la forme « | | | | | », il s'agit d'indiquer l'effectif concernant la question posée dans la case de gauche ou du dessus. A chaque case devrait correspondre un chiffre et un seul. Le nombre de cases a été étudié de sorte à ce que l'écriture d'un effectif n'excède pas la taille qu'on lui a accordée. Néanmoins, dans

le cas de figure, commencer par le chiffre le plus à gauche du nombre et écrire les autres chiffres à droite des cases.

Les instructions de remplissage spécifiques à chaque question sont données dans le détail par section.

I. IDENTIFICATION DU VILLAGE/QUARTIER

Il s'agit de mentionner les codes de région, de département, d'arrondissement, de communauté rurale, de communauté d'arrondissement, de quartier, de village correspondant, suivant la situation. Le code est placé en face de son référentiel.

Dans la question I.6, on écrira de façon lisible le nom du chef du village ou du quartier enquêté ou du responsable de la localité.

Dans la question I.7, l'enquêteur devra spécifier son numéro d'identification.

Dans la question I.8, spécifier la date de l'enquête dans les 2 premières cases, le mois de l'année dans les deux secondes et les deux derniers chiffres de l'année dans les deux derniers.

II. SOCIO-DEMOGRAPHIE ET GROUPES VULNERABLES

Pour les instructions concernant cette rubrique s'adresser au chef de village. Il s'agit là, de collecter l'information succincte sur la situation démographique et sociale des villages/quartiers.

Pour les questions II.1 ; II.2 ; II.3.1, indiquer les effectifs concernant les renseignements demandés.

Pour les questions II.3.2 et II.3.3, indiquer respectivement le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans le village/quartier.

Pour la question **II.4**, inscrire à la case à droite le code correspondant à la langue majoritairement utilisée dans le village/quartier, suivant les instructions de la case du milieu.

Pour la question **II.5**, donner, pour chaque type de personnes vulnérables, l'effectif correspondant dans le village/quartier. Les chiffres correspondants sont transcrits en face des questions.

III. EDUCATION

Si l'école existe dans le village ; il est nécessaire de contacter le responsable de l'école pour avoir de meilleures informations.

A. GENRE D'ECOLE

La première partie est divisée en trois colonnes. Dans la première colonne est spécifiée le type d'école dont il est question. Dans la seconde, où l'enquêteur doit signaler si ce type d'école existe dans le village/quartier ou ses environs ou non. Il marquera 1 dans la case si OUI, et 2 sinon. Dans la dernière colonne enfin, il donnera pour un type d'école donné, sa distance par rapport au village/quartier, suivant les modalités. Quand l'école n'existe pas, la colonne relative à la distance reste vide. Pour la question **III.A.4**, marquer 1 pour OUI et 2 pour NON.

Si on a inscrit 1 (oui) à cette question, on spécifie le nombre de participants pour la question **III.A.5**, en spécifiant le nombre de femmes et celui des hommes.

Pour la question **III.A.6**, marquer le code correspondant à la bonne réponse.

Pour la question **III.A.7**, Existence d'une association de parents d'élèves, mettre 1 pour OUI et 2 pour NON.

B. ECOLES SITUEES DANS LE VILLAGE/QUARTIER

Les quatre tableaux correspondent aux différents niveaux scolaires à savoir : Préscolaire, Primaire, Secondaire, technique et professionnel. Les 4 tables se remplissent de la même manière. Que ce soit pour le pré-scolaire, le primaire, le secondaire ou l'enseignement technique et professionnel, la table est divisée en trois colonnes. Inscrire dans la 2^e colonne l'effectif des garçons. Faire de même dans la dernière colonne pour les filles. Dans la dernière ligne du tableau, inscrire le nombre total d'enseignants dans un des établissements du type considéré se trouvant dans le village/quartier, en spécifiant le nombre des hommes et celui des femmes.

C. PRINCIPAUX MATERIAUX (DE L'ECOLE)

Marquer le code correspondant, suivant la codification spécifiée. Indiquer le principal matériel pour le toit, le sol et le mur.

IV. SANTE

Pour les renseignements concernant cette rubrique s'adresser au responsable de la santé dans le village. Les questions 1 de la partie IV. SANTE renseigne sur la distance par rapport au village/quartier de certains types d'établissements sanitaires. A la case située à droite, noter le code de la réponse suivant le type spécifié.

On procédera de la même manière pour la question 2, tandis que pour la question 3, il faudra cocher la bonne réponse. Par exemple, si il y a un médecin dans le village/quartier, dans la case en face de médecin, on cochera 1, et ainsi de suite.

V. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Pour les instructions concernant cette rubrique s'adresser au répondant potentiel (responsable de l'infrastructure sinon le chef de village), se référer aux instructions de la partie précédente.

VI. ELECTRICITE/EAU

Pour avoir des renseignements de cette rubrique, s'adresser au responsable de l'infrastructure à défaut au chef de village ou autre répondant potentiel. Marquer dans la case correspondante les réponses aux questions posées suivant les modalités proposées.

VII. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU

Pour les instructions concernant activités génératrices de revenu s'adresser au chef de village ou autres répondants potentiels.

1. Activités économiques

Marquer dans la case correspondante les réponses aux questions posées suivant les modalités proposées.

2. Marchés, boutiques et services

Même procédé que la partie IV.

3. Micro finance

Pour les questions VII.3.1 et VII.3.4, marquer 1 pour oui, 2 pour non.

Pour la question **VII.3.2** inscrire le nom de la mutuelle ou du groupe d'épargne et de crédit (s'il existe).

Pour la question **VII.3.3** inscrire dans les cases correspondantes le nombre total d'hommes et de femmes membres de ces mutuelles ou groupes d'épargne et de crédit.

Au cas où la réponse à la question **VII.3.1** sera non, passer à la partie **VIII**.

VIII. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Pour les renseignements concernant cette rubrique s'adressent au chef de village ou autres répondants potentiels. Marquer dans la case correspondante les réponses aux questions posées suivant les modalités proposées.